

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: **CES-Pflegespray**

Utilisation: Lubrifiant pour fromage

Code du produit: 9801S

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Emploi de la substance / de la préparation:

Lubrifiant spécial

Produit pour la fromagerie des métaux

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

C.Ed. Schulte GmbH

Friedrichstr. 243

DE - 42551 Velbert

Tel: +49 (0) 2051 204-0

Fax: +49 (0) 2051 204-229

\*\*\*\*\*

Exclusivement fourni par:

HERMANN BANTLEON GmbH

Blaubeurer Strasse 32

DE - 89077 Ulm

Service chargé des renseignements:

Département: Sécurité des produits

Contact Personne qualifiée: info@ces.eu

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

UNIQUEMENT en cas d'urgence:

pendant les heures ouvrables (CET):

+49 (0) 731 / 39 90 260 ou +49 (0) 731 / 39 90 250

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC 24h:

1-800-424-9300 / +1-703-741-5970

+(33)-975181407 (France)

+(32)-28083237 (Belgique)

+(41)-435082011 (Suisse)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

 Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 1)

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Isoalcanes, Hydrocarbures en C11-C12, aromatiques &lt; 2%

Hydrocarbures en C11-C14, isoalcanes

Hydrocarbures en C11-C13, isoalcanes

**Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

**2.3 Autres dangers**
**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Préparation**

Description: Préparation

**Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	Butane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	Isoalcanes, Hydrocarbures en C11-C12, aromatiques < 2% Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	≥10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	Propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≤10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%
Numéro CE: 939-717-7 Reg.nr.: 01-2119980985-16	Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, voir section 16.

Des matières avec des concentrations maximales sur le lieu de travail sont appelées sous la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 2)

Position et transport en position latérale stable.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.**Indications destinées au médecin:** Traitement symptomatique.**Risques**

Risque d'œdème pulmonaire.

Risque de pneumonie.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction suitable:**CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

**Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

**Manipulation:**

Lors de la manipulation de paquets lourds, utiliser des chaussures de sécurité et des outils appropriés. Ne pas transporter des chiffons imbibé de produit dans les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou se moucher pendant le travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

EN 2: B

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec de l'eau.

**Indications concernant le stockage commun:**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Récommandation pour température du stockage: 0 de 30° C.

**Durée de conservation en stock à partir de la date d'envoi:** 3 ans maximum

**Classe de stockage:** 2 B (TRGS 510 Allemagne): Aérosols

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pour plus d'informations voir l'information technique.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Utiliser dans secteurs bien aérés, machine ou l'installation d'aspiration est recommandée.

Pour Informations supplémentaires voir le chapitre 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 106-97-8 Butane (10-25%)**

VLEP (France) Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

**CAS: 112-34-5 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol (≤2,5%)**

VLEP (France) Valeur momentanée: 101,2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm

Valeur à long terme: 68 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 101,2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm

Valeur à long terme: 67,5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

 Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 4)

DNEL		
<b>CAS: 112-34-5 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol</b>		
Dermique	DNEL worker (long term exposure)	83 mg/kg bw/day (human)
Inhalatoire	DNEL worker (long term exposure)	67,5 mg/m <sup>3</sup> (human)
<b>Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium</b>		
Dermique	DNEL worker (long term exposure)	10 mg/kg bw/day (human)
Inhalatoire	DNEL worker (long term exposure)	2,23 mg/m <sup>3</sup> (human)
PNEC		
<b>CAS: 112-34-5 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol</b>		
PNEC	1,1 mg/l (d'eau douce)	
PNEC	0,32 mg/kg (ground)	
	4,4 mg/kg (sédiments d'eau douce)	
<b>Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium</b>		
PNEC	0,000027 mg/l (eau de mer)	
	0,00027 mg/l (d'eau douce)	
PNEC	0,936 mg/kg (ground)	
	0,469 mg/kg (sédiments d'eau de mer)	
	0,00469 mg/kg (sédiments d'eau douce)	

**Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

 TLV-TWA Brouillard d'huile: 5 mg/m<sup>3</sup> (USA, ACGIH)

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Équipement de protection individuel:**
**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

**Protection respiratoire:**

Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition &lt; 65 ° C, EN 14387), si la limite d'exposition recommandée est dépassée ou en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

**Protection des mains:**

Gants protecteurs de Nitril ou de Viton.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

**Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux = 6 (480 min)

**Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

Nom du produit: **CES-Pflegespray**

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Température de suintement:	Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	~ 0,74 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51 757)
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Cinématique: Non applicable.

9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Voir 10.2 à 10.6

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans des conditions normales.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

 Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 6)

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'application correcte.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions avec agents d'oxydation fortes.

**10.4 Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes sources ignition.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas de données spécifiques disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Ces déclarations se basent sur des données pour les composants du matériau ou de matériaux similaires.

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
**Isoalcanes, Hydrocarbures en C11-C12, aromatiques < 2%**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>5.000 mg/m <sup>3</sup> (rat) (OECD 403)

**CAS: 112-34-5 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.764 mg/kg (lapin)

**Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium**

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rat)

**Effet primaire d'irritation:**
**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation:** Pas d'effet d'irritation.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

L'ingestion et surtout la régurgitation consécutive peuvent provoquer des lésions pulmonaires (pneumonie - œdème pulmonaire).

**Toxicité subaiguë à chronique:**

Le contact répété ou long avec la peau peut causer dégraissage de la peau et Dermatitis. La peau peut réagir plus sensiblement par ceci à d'autres matières excitantes.

**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur du règlement (CE) No. 1272/2008 sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Asp. Tox. 1

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 7)

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Isoalcanes, Hydrocarbures en C11-C12, aromatiques < 2%

NOELr 1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)

NOELR/21d >1 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 112-34-5 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

EC50/24h 2.850 mg/l (Daphnia magna)

LC50/96h 1.300 mg/l (poissons)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Le produit est insoluble dans l'eau. Des particules de terre peut immobilisé le produit en partie.

#### Autres indications écologiques:

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant (l'Allemagne)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

15 01 04 emballages métalliques

HP3 Inflammable

**Emballages non nettoyés:** Des récipients vider complètement. Transmission à l'entreprise d'enlèvement des déchets agréée.

#### Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.



**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020



\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1 Numéro ONU</b> ADR, IMDG, IATA	UN1950
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR IMDG IATA	AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, inflammable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR  Classe Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
----- IMDG, IATA  Class Label	2.1 2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Stowage Code  Segregation Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport:</b> Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
----- IMDG Limited quantities (LQ)	1L

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

Nom du produit: **CES-Pflegespray**

(suite de la page 9)

Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (Suisse)

VOCV (CH) ~70,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service établissant la fiche technique: Département: Sécurité des produits

Contact: info@ces.eu

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.10.2020

\*\*Numéro de version 5

Révision: 19.10.2020

**Nom du produit: CES-Pflegespray**

(suite de la page 10)

IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1  
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente****\*\*Information sur le numéro de version:** Remplace toutes les versions précédentes.